

version française

L'aide financière de l'État pour études supérieures

Aide*Fi*

Édition 2026/2027



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

AideFi

Toute personne inscrite dans un programme d'études supérieures éligible et remplissant certaines conditions peut bénéficier de bourses et/ou d'un prêt étudiant de l'État luxembourgeois.

Comment savoir si un programme d'études est éligible pour l'AideFi ?

i Renseignez-vous sur www.mengstudien.lu où vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les programmes d'études éligibles de différents pays. N'hésitez pas à contacter le service Aides financières (aidefi@mesr.etat.lu) si vous avez des questions.

mengstudien.lu
by MESR

Foire des questions



Formations éligibles



À quoi faire attention ?

- Une demande est à introduire pour chaque semestre académique !
- Chaque demande doit obligatoirement être introduite endéans les délais :

- Semestre d'hiver :

→ 1 août au 30 novembre

- Semestre d'été :

→ 1 février au 31 mai



- Aucune demande n'est acceptée passé ces délais !
- Les étudiants non-résidents doivent également introduire une demande d'aide financière auprès des autorités compétentes de leur pays de résidence (Crous, Allocations d'études, BAFöG, etc.) et fournir leur notification officielle (positive ou négative) pour obtenir une aide financière de l'État luxembourgeois.



Bourses et prêt étudiant

Bourse de base semestrielle de 1.289 €

Accordée d'office à l'étudiant éligible pour l'AideFi.

Bourse sur critères sociaux semestrielle de 0 à 2.500 €

Le montant de la bourse dépend du revenu total annuel imposable du ménage dont l'étudiant dépend financièrement.

Bourse de mobilité semestrielle de 1.686 €

Accordée à l'étudiant qui poursuit ses études en dehors de son pays de résidence et qui y paie un loyer.

Bourse familiale semestrielle de 307 €

Accordée à l'étudiant lorsque plusieurs enfants à charge d'un même ménage poursuivent simultanément des études supérieures éligibles pour l'AideFi.

Frais d'inscription et de scolarité jusqu'à 3.800 €

Les frais d'inscription et de scolarité sont remboursés jusqu'à un montant maximal de 3.800 € par année académique, 50% sous forme de bourse et 50% sur forme de prêt étudiant.

Prêt étudiant semestriel de 3.250 € + majorations éventuelles

Il s'agit d'un prêt garanti par l'État avec taux d'intérêt maximal de 1,8%, remboursable sur dix ans, le remboursement commençant deux ans après la fin des études.



Veuillez noter que le prêt étudiant est optionnel.

Démarche et procédure

La demande se fait intégralement en ligne via [MyGuichet.lu](https://myguichet.lu).

MyGuichet.lu

Choisir le type de demande :

Demande avec authentification

- Connexion avec un produit LuxTrust de l'étudiant
- Connexion GouvID (application mobile et carte d'identité électronique [eID] luxembourgeoise)
- Connexion avec une carte d'identité numérique d'un autre pays européen

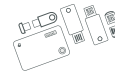
LUXTRUST



GouvID



eIDAS



Demande sans authentification

Si vous ne disposez pas de certificat LuxTrust ou eID, vous pouvez également effectuer une demande sans authentification.

[Simulez votre AideFi](#)



[Faites votre demande](#)



Votre demande en 4 étapes

1. Remplissez la demande.
2. Joignez les documents demandés.
3. Transmettez votre demande.
4. Recevez une confirmation de transmission de MyGuichet.lu.

i Si vous ne recevez pas de courriel de confirmation après avoir transmis votre demande, veuillez vérifier votre boîte spam ou contacter le service Aides financières.

Demande incomplète

Savez-vous que ...

... vous n'êtes pas obligé de joindre tous les documents lors de la transmission de votre demande ? Les documents pourront être ajoutés plus tard.



i Si vous n'avez pas pu joindre tous les documents demandés lors de votre demande, le service Aides financières vous invitera à compléter votre demande.

Application mobile

MyGuichet.lu

Savez-vous que ...

... avec l'[application mobile MyGuichet.lu](#) vous pouvez rapidement et facilement ajouter des pièces à vos démarches directement depuis votre smartphone ou votre tablette ?



i Téléchargez l'application mobile MyGuichet.lu.



[Pièces justificatives à joindre](#)

[Vidéo application mobile](#)



Si vous ne parvenez pas à compléter la procédure en ligne

- Vous pouvez contacter le service Aides financières.
- Vous pouvez vous rendre au MESR et utiliser une des bornes à votre disposition.
- Vous pouvez contacter le [Helpdesk de Guichet.lu](https://www.mengstudien.lu/helpdesk) (Tél. : 247-82000) pour vos questions concernant l'utilisation du site MyGuichet.lu.

Des questions ?

Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
– Service Aides financières



aidefi@mesr.etat.lu



+352 247-88650



www.mengstudien.lu

*meng***studien.lu**

